

FACTURE 1^{ère} PERIODE 2016/2017 (une par enfant scolarisé)

ELEVE : NOM Prénom Classe

Nom du Responsable Légal effectuant le règlement :

SIGNATURE OBLIGATOIRE DU RESPONSABLE LEGAL :

(attestant acceptation sans réserve du dossier financier 2016-2017)

⚠ **TOUTE ANNEE SCOLAIRE COMMENCEE EST DUE INTEGRALEMENT**

REGLEMENT : (cocher votre choix)

PRELEVEMENT MENSUEL A PARTIR D'OCTOBRE 2016	CHEQUES OU ESPECES
<input type="checkbox"/> LE 10 DE CHAQUE MOIS <input type="checkbox"/> LE 25 DE CHAQUE MOIS <input type="checkbox"/> Mêmes coordonnées bancaires que l'an dernier <input type="checkbox"/> Coordonnées bancaires différentes : remplir et signer le formulaire d'autorisation de prélèvement	<input type="checkbox"/> REGLEMENT PAR CHEQUE (à nous envoyer avant le 31 août 2016 - vous pouvez établir 3 chèques par période et noter les dates d'encaissement souhaitées) <input type="checkbox"/> REGLEMENT EN ESPECES

Pour nous permettre d'établir les factures de scolarité des 2^{ème} et 3^{ème} périodes, veuillez dès maintenant préciser sur ce tableau votre choix tarifaire en vous aidant de la fiche des tarifs 2016/2017.

1 ^{ère} période		2 ^{ème} période		3 ^{ème} période	
Scolarité*	Construction	Scolarité	Construction	Scolarité	Construction

Veuillez compléter le tableau ci-dessous par votre choix

- SCOLARITE (reportez votre choix tarifaire 1 ^{ère} période grille tarifaire ci-jointe)	€
- DON A LA CONSTRUCTION reportez votre choix tarifaire 1 ^{ère} période (ouvrant droit à déduction fiscale)	€

COTISATIONS ANNUELLES REVERSEES PAR L'ETABLISSEMENT

- A.P.E.L.(Nationale-Départementale) 1 cotisation par famille où se trouve l'aîné : 13,40 €	€
- A.P.E.L. Saint-Michel - 1 cotisation par famille: 3,50 €	€
- UGSEL ECOLE : 4,10 €	€
- UGSEL COLLEGE ou LYCEE : 6,80 €	
1 cotisation par famille dans l'Etablissement de l'aîné	
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-MICHEL (Collège ou Lycée) : 6,00 €	€
DEDUCTIONS	
- ACOMPTE VERSE (nouveaux élèves) : 100,00 €	= €
- Autre solde créditeur éventuel	= €
- SOLDES DEBITEURS ANTERIEURS EVENTUELS	€
TOTAL FACTURE 1 ^{ère} période à nous retourner AVANT LE 31 AOUT 2016 accompagnée soit de l'autorisation de prélèvement + RIB soit de votre règlement par chèque	€

COLLEGIENS ET LYCEENS : penser à remplir la fiche CASIERS et à nous la retourner

POUR TOUS : penser à charger la carte de Restaurant Scolaire : Carte Bleue (internet), Chèque, ou Espèces.

A.A.E.S.L. SAINT-MICHEL

27 FAUBOURG DES BALMETTES - BP 257 - 74007 - ANNECY CEDEX

Ligne directe service comptabilité

☎ 04-50-45-22-28

Courriel : veronique-peylet@st-michel.fr